



DE2022\_1512\_06

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Nombre de conseillers  
en exercice : 30  
Présents : 24  
Pouvoirs : 2  
Votants : 26  
Pour : 26  
Contre : 0  
Abstentions : 0

L'an deux mille vingt-deux et le quinze décembre, à 20 heures 00,  
Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur Georges BERNAT, en session ordinaire.

**Date de convocation : 09 décembre 2022**

**PRESENTS :**

Monsieur Georges BERNAT, Monsieur Christian BRAY, Monsieur Frédéric BRUSQ, Madame Pascale CHAVANNE, Monsieur Henri CHERBLAND, Madame Françoise CLEMENT, Monsieur Marius DAVAL, Monsieur Vincent DEGOUTTE, Monsieur Maxime FLEURY, Madame Françoise GERY, Monsieur Alain GOFFOZ, Monsieur Philippe MANGAVEL, Madame Sandra MATHELIN, Monsieur Dominique MAYERE, Madame Dominique MIGNERY, Madame Marie-Christine MURON, Madame Brigitte PALLANCHE, Monsieur Sébastien PERROTON, Monsieur Paul PETITBOUT, Monsieur Bruno PRADIER, Monsieur Jean-Claude RAYMOND, Monsieur Emmanuel SAPEY, Monsieur Frédéric SIMON, Monsieur Sigismond ROZANSKI

**SUPPLEES :**

**ABSENTS :**

Monsieur Gilles FAVREAU, Monsieur Dominique FRAISE, Madame Céline GIRARD

**ABSENTS EXCUSES :**

Monsieur Philippe DUCREUX

**POUVOIRS :**

Monsieur Ludovic BOUTTET par Monsieur Frédéric BRUSQ  
Monsieur Lucien GUILLOT par Madame Marie-Christine MURON

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Monsieur Jean-Claude RAYMOND

**OBJET :** Contrat de reprise des plastiques durs de la déchèterie

RF Sous-préfecture Roanne (Loire)
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 16/12/2022 042-244200614-20221215-DE2022_1512_06-DE

La CCVAI a signé un contrat avec la société VALORPLAST pour la reprise de certains plastiques durs collectés en déchèterie (mobilier, papiers à linge, jouet, bac, bassine...).

Ce contrat à coût zéro et à prix mini de rachat à zéro euro, permet à la collectivité de recycler certains plastiques, de les détourner des encombrants non recyclables et de bénéficier éventuellement de recettes de rachat (en fonction du cours des matériaux).

Il est proposé de renouveler pour un an le contrat pour poursuivre la filière, soit du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de la CCVAI,

Suite à l'exposé de M. le Président,

**APRES EN AVOIR DELIBERE,**

Le conseil Communautaire, à l'unanimité

**Article premier : approuve** l'avenant de prolongation d'un an ci-annexé

**Article 2 : autorise** le Président à signer cet avenant

**Article 3 : dit** que le contrat entre en vigueur du 01/01/2023 au 31/12/2023.

COPIE CERTIFIEE CONFORME

A Saint Germain Laval, le 15 décembre 2022

Le Président,

Georges BERNAT

Le secrétaire de séance,

Jean-Claude RAYMOND

Certifié exécutoire par le Président compte tenu  
de la réception en Sous-Préfecture le : 16/12/22  
et de la publication le : 16/12/22

Le Président,



RF
Sous-préfecture Roanne (Loire)
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 16/12/2022
042-244200614-20221215-DE2022_1512_06-DE